



Un courrier vous expliquant les modalités de la concertation publique prévue dans la loi n°2023-175 pour l'accélération de la production des énergies renouvelables a été distribué ce jour dans vos boîtes à lettres.

## Votre avis est important

Nous comptons sur vous pour nous communiquer vos réponses au plus tard le jeudi 28 mars 2024 avant 17h00.

Michèle Swynghedauw, maire



Vous pouvez également télécharger le dossier pour le consulter ainsi que le coupon-réponse sur [mareuil-la-motte.fr](http://mareuil-la-motte.fr)